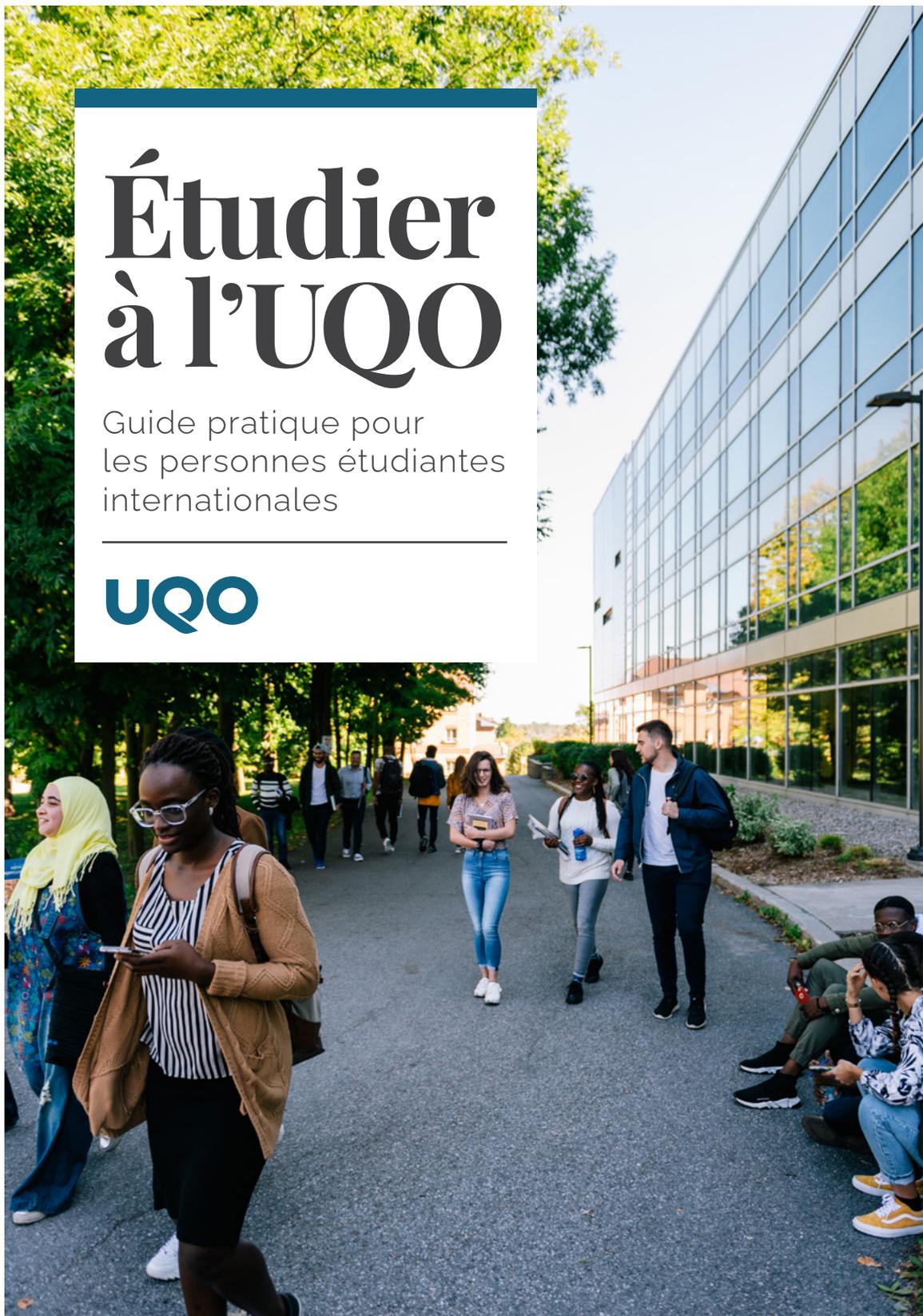


Étudier à l'UQO

Guide pratique pour
les personnes étudiantes
internationales

UQO





Mise en garde

Ce guide ne remplace pas les documents officiels de l'Université du Québec en Outaouais ou ceux des instances gouvernementales (textes de lois, programmes officiels, etc.), ceux-ci ayant toujours préséance.

Le contenu de ce guide est basé sur les renseignements disponibles en avril 2023. Les montants donnés peuvent être modifiés sans avis. Toutes les adresses des sites Internet mentionnés se trouvent à l'annexe B du présent guide.

IMPORTANT : Les sites Internet mentionnés ne sont pas seulement complémentaires au guide : vous devez les consulter pour connaître les détails des démarches à suivre. Ils sont généralement simples et conviviaux, et ils contiennent des informations qui faciliteront votre processus de mobilité internationale.

Répercussions COVID-19

D'importantes mises à jour sont continuellement apportées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ainsi que par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) concernant les restrictions de voyage et les exemptions pour les personnes étudiantes internationales qui veulent entrer au Canada.

Vous avez la responsabilité de vous tenir informé et vous devez consulter notre site Internet afin de prendre connaissance des nouvelles mises à jour. Nous indiquons les liens vers les sites pertinents et nous avons rédigé un document concernant les plans de quarantaine obligatoires : « Venir étudier à l'UQO en temps de pandémie... ce qu'il faut savoir. »

Table des matières

Bienvenue	4
Avant le départ... formalités à satisfaire pour étudier au Québec	8
PREMIÈRE ÉTAPE	8
Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études	8
Délivrance du CAQ	9
DEUXIÈME ÉTAPE	9
Permis d'études	9
Comment présenter sa demande de permis d'études ?	9
Délais	10
Données biométriques	10
Visa de résident temporaire (VRT) et autorisation de voyage électronique (AVE)	10
Statut diplomatique	11
Vos finances	13
Frais d'admission	13
Frais de scolarité	13
Tranferts de fonds	14
Bourses	14
Personnes étudiantes de nationalité française et belge	14
Budget-type	16
Votre arrivée	19
Quand arriver ?	19
Accueil au Canada	19
Service Accueil Plus	19
Transport vers l'Université du Québec en Outaouais	19
Hébergement temporaire	20
Accueil à l'Université du Québec en Outaouais (UQO)	22
Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire (BR)	22
Assurance maladie et hospitalisation	22
A. Desjardins Sécurité financière	22
B. Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	23
Régime de soins de santé et dentaires (AGE-UQO)	24
Inscription à vos cours	24
Service des finances	24
Activités d'accueil	25
Programme de jumelage	25
Documents que vous devrez présenter au comptoir du BÉÉI du BR	26
Les études en bref	29
L'année universitaire	29
Cours et crédits	30
Planification des études	30
Évaluation	30
Relations corps professoral-personnes étudiantes	31
Politique relative à la qualité de l'expression française écrite	31
Reconnaissance des acquis (équivalences)	31
Plagiat et fraude	31

Votre séjour en Outaouais	32
LOGEMENT	32
Sur campus	32
Hors campus	34
Informations	34
Bail	34
Régie du logement	34
Assurance habitation	34
Services téléphoniques	34
INSTITUTIONS FINANCIÈRES	35
Carte de débit bancaire	35
Carte de débit/crédit	35
TRAVAILLER : EST-CE POSSIBLE ?	36
Travail hors campus	36
Personnes étudiantes internationales en Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉE) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)	36
Emploi sur le campus	36
Emploi à la fin des études	37
Numéro d'assurance sociale (NAS)	37
Stage	37
Fiscalité	37
CHOC CULTUREL	38
Pendant votre séjour... formalités à satisfaire pour l'immigration	40
Renouvellement du CAQ	40
Renouvellement du permis d'études	40
Visa de résident temporaire (VRT) et autorisation de voyage électronique (AVE)	41
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	41
Assurance Desjardins Sécurité financière	41
Immigrer au Québec et au Canada	41
Pratico-pratique	42
Climat et vêtements	42
Heures d'ouverture des commerces	42
Monnaie canadienne	43
Particularité du français au Québec	43
Permis de conduire international	43
Pourboires	43
Région frontalière	43
Restaurants	44
Santé	44
Sources de renseignements	44
Taxes à la consommation	44
Transport en commun	44
Taxi	45
Covoiturage	45
Les services à l'UQO	47
Les Annexes	50
Annexe A	51
Annexe B	51

A photograph of two young men walking on a paved path in front of a multi-story brick building. The man on the left is wearing a grey baseball cap, glasses, a green jacket over a white t-shirt, and dark pants with a thin green stripe. He is holding a water bottle and a book. The man on the right is wearing a blue denim jacket with a white fur collar over a yellow t-shirt and dark pants. The word "BIENVENUE" is overlaid in a white box in the center of the image.

BIENVENUE

Préparé par le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire (BR), ce guide pratique s'adresse aux personnes étudiantes internationales qui désirent poursuivre des études à l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Simple et pratique, ce document regroupe les renseignements indispensables à la préparation et au déroulement de vos études à l'UQO. Vous y trouverez les réponses à vos interrogations : des formalités à satisfaire pour étudier au Québec à votre arrivée en sol québécois et de l'organisation de vos études aux conseils pratico-pratiques.

Pour connaître les coordonnées et les sites Internet des organisations mentionnées dans le texte, consultez les pages 51 à 56 du présent guide.

Les personnes étudiantes internationales qui ont été admises au campus de Saint-Jérôme et à Ripon doivent communiquer avec le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire (BR) afin de recevoir un service personnalisé.

Étudier à l'UQO : Guide pratique pour les personnes étudiantes internationales est disponible dans notre site Internet dans la section International.

Nous vous souhaitons un excellent séjour.

Geneviève Béland

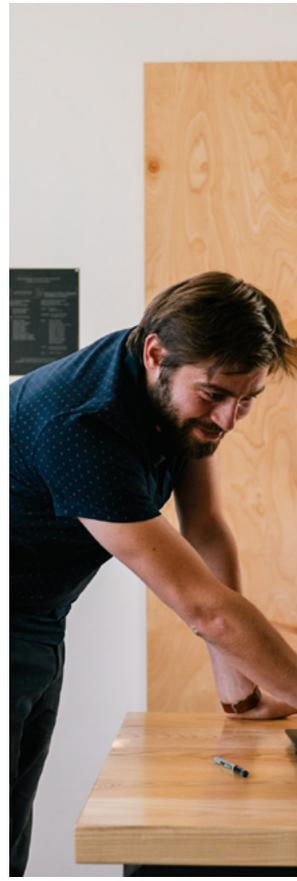
Chargée de gestion, Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI)

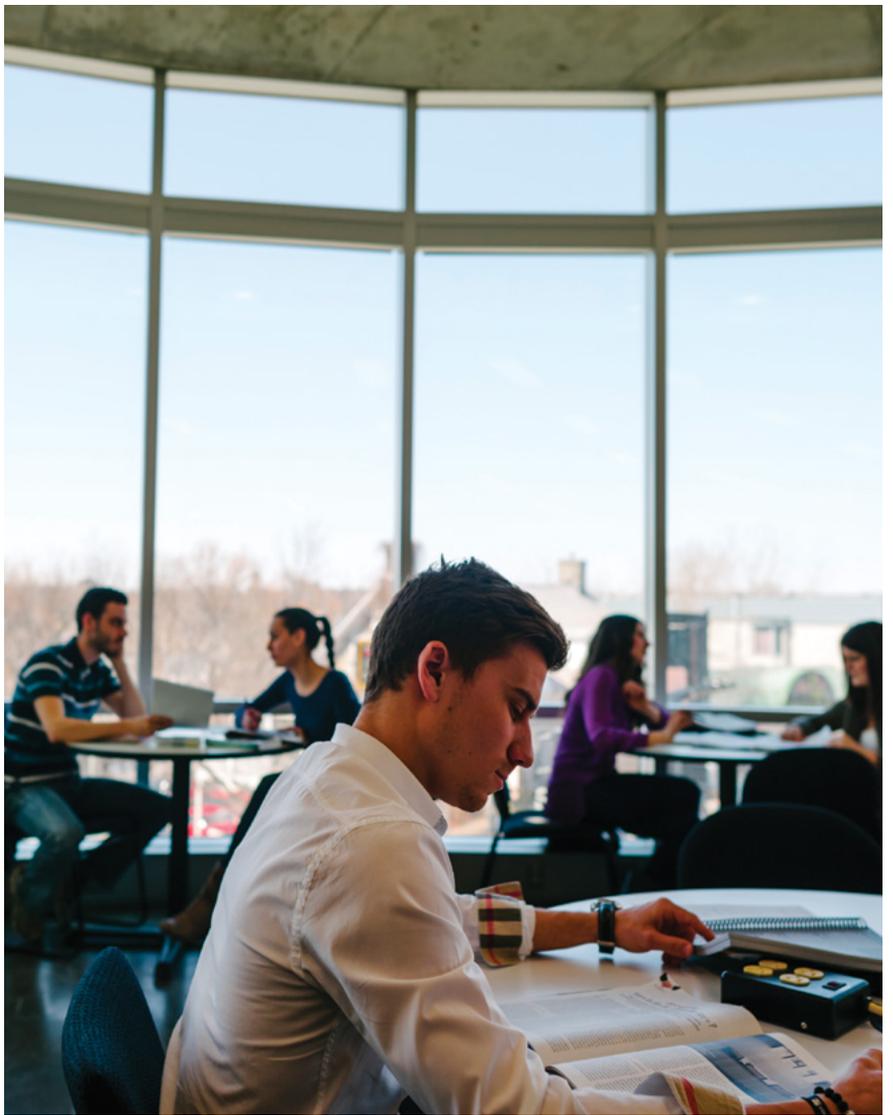
Bureau du registraire (BR)
Bureau B-0150 du pavillon Lucien-Brault
Université du Québec en Outaouais
101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau (Québec)

Tél. : 819 595-3900, poste 1850
ou 1 800 567-1283, poste 1850
Télec. : 819 773-1835

international@uqo.ca | uqo.ca/international

* Les lignes 1 800, 1 866 et 1 888 sont des numéros sans frais partout au Canada et aux États-Unis.





Avant le départ... formalités à satisfaire pour étudier au Québec

Toute personne étudiante internationale autorisée à poursuivre des études au Québec doit satisfaire aux exigences de l'immigration du gouvernement du Québec (provincial) et du gouvernement du Canada (fédéral). Vous devez répondre à leurs exigences avant même votre arrivée au Québec.

Au Québec, c'est le **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)** qui a la responsabilité de l'immigration tandis que pour le gouvernement canadien, c'est **Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)** qui en est responsable.

Dès la délivrance de votre *Décision d'admission* dans votre dossier étudiant, vous pouvez commencer les démarches relatives à l'immigration et ce, même si vous êtes admis conditionnellement à la réussite de cours ou à la présentation de certains documents. Vous aurez besoin des deux documents suivants : le *Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et le permis d'études*.

En tant que nouvelle personne étudiante admise à l'UQO dans un programme régulier, vous devez consulter le site uqo.ca/international sous l'onglet « Étudiants internationaux (entrants) ». Cliquer sur : « Vous êtes nouvellement admis à l'UQO » et sur l'information pour votre trimestre d'admission.

Si vous êtes une personne étudiante qui a été admise dans le cadre du Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉE) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ou dans le cadre d'une entente

bilatérale, cliquez sur : « Vous êtes nouvellement admis à l'UQO » et lire la section qui se rattache à votre situation.

Première étape

CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES

Consultez le site Internet du MIFI pour compléter votre demande en ligne et suivre l'état d'avancement de votre dossier. Toute correspondance liée à votre demande de CAQ sera transmise par l'intermédiaire de votre dossier de consultation en ligne. La section *Étudiants étrangers* vous indique comment obtenir les autorisations pour étudier au Québec. **Vous devrez inclure dans votre demande de CAQ une copie de la *Décision d'admission* ainsi qu'une copie du document *Renseignements supplémentaires à la Décision d'admission*.** Ces deux documents sont disponibles dans votre dossier étudiant et vous devez les imprimer afin de les envoyer avec votre demande de CAQ.

Si vous êtes une personne étudiante qui a été admise dans le cadre du PQÉE du BCI **pour plus d'un trimestre**, utilisez les lettres d'admission que vous avez reçues par courriel.

Délivrance du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Si votre dossier est complet et que vous répondez aux conditions requises, une lettre d'attestation de délivrance de CAQ-études sera déposée directement dans votre dossier en ligne.

Exemptions

Quelques catégories de personnes étudiantes internationales ne sont pas tenues d'obtenir un CAQ. La liste complète est disponible dans le site Internet du MIFI à l'adresse suivante : immigration-quebec.gouv.qc.ca dans la section « autorisations requises ».

Deuxième étape

PERMIS D'ÉTUDES

Lorsque vous aurez reçu votre lettre d'attestation de délivrance de CAQ-études, **vous pourrez entamer les démarches pour obtenir votre permis d'études.**

Un permis d'études est le document officiel délivré par IRCC et qui autorise une personne qui n'a pas la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente canadienne à étudier au Canada pendant la durée de son programme.

Comment présenter sa demande de permis d'études ?

Il est préférable de faire une demande en ligne afin qu'elle soit traitée plus rapidement et d'obtenir des mises à jour sur l'état de votre demande directement dans votre compte en ligne.

Avant de soumettre votre demande, communiquez avec le Bureau canadien des visas (situé dans une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat canadien à l'étranger) de votre pays ou de votre région



afin de connaître les exigences locales. Certains Bureaux canadiens des visas permettent de débiter la demande de permis d'études en même temps que le processus de CAQ. Renseignez-vous!

La plupart des personnes étudiantes venant au Canada doivent obtenir un permis d'études d'IRCC. Consultez le site Internet du Ministère pour faire votre demande en ligne, obtenir la trousse de demande et connaître les conditions et les pièces exigées par IRCC. **Vous devrez inclure dans votre demande de permis d'études la copie de la *Décision d'admission* ainsi qu'une copie du document *Renseignements supplémentaires à la Décision d'admission*.** Ces deux documents sont disponibles dans votre dossier étudiant et vous devez les imprimer afin de les envoyer avec votre demande de permis d'études.

Si vous êtes une personne étudiante qui a été admise dans le cadre du PQÉE du BCI **pour plus d'un trimestre**, utilisez les lettres d'admission que vous avez reçues par courriel.

Exceptions

Quelques catégories de personnes étudiantes internationales ne sont pas tenues d'obtenir un permis d'études.

La liste complète est disponible dans le site Internet d'IRCC : cic.gc.ca.

Consultez la section : « Qui peut présenter une demande ».

Vous pouvez présenter votre demande en ligne (recommandé) ou sur papier.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande, vous pouvez faire appel aux services d'un centre de réception des demandes de visa (CRDV) le plus près de chez vous. Des frais de traitement sont exigés pour une demande de permis d'études.

Une fois que le Bureau canadien des visas a reçu votre demande, il pourrait vous demander des renseignements supplémentaires tels que :

- Renseignements médicaux
- Renseignements sur la sécurité

Délais

Une fois votre demande complétée, consultez le site d'IRCC pour connaître les délais de traitement et les indications à suivre si votre demande est acceptée ou refusée.

DONNÉES BIOMÉTRIQUES

Les personnes résidentes de tous les pays (sauf les États-Unis et certaines exceptions) doivent fournir leurs données biométriques afin d'obtenir un visa, permis d'études ou de travail.

Pour vérifier si vous avez besoin de fournir vos données biométriques, consultez le site : cic.gc.ca/francais/visiter/biometrie.asp.

Lorsque vous aurez soumis votre demande de permis d'études en ligne, vous obtiendrez la lettre d'instruction indiquant à quel point de collecte vous présenter. Des frais de 85 \$ s'ajouteront aux frais de la demande de permis.

IMPORTANT :

Le traitement de votre demande de permis d'études débutera uniquement lorsque les données biométriques auront été fournies.

AI-JE BESOIN D'UN VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE (VRT) OU D'UNE AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (AVE)?

Si votre demande de permis d'études est acceptée, vous recevrez de la part d'IRCC une lettre de présentation que vous devrez présenter à l'agent des services frontaliers à votre arrivée au Canada pour recevoir votre permis d'études. Vous recevrez également de la part d'IRCC une autorisation de voyage électronique (AVE) ou un visa de résident temporaire (VRT) pour entrer au Canada.

Un VRT est une vignette autocollante officielle délivrée par un Bureau canadien des visas à l'étranger qui sert à confirmer que vous remplissez les conditions

d'admission au Canada à titre de résident temporaire. Il peut être délivré pour une entrée unique ou des entrées multiples au Canada.

Une AVE est une exigence d'entrée applicable aux personnes étrangères qui sont originaires d'un pays dispensé de l'obligation de visa. L'AVE permettra au Canada de faire une vérification préalable des voyageurs avant leur arrivée au pays. C'est un document électronique lié à votre passeport qui demeure valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport.

Si l'un de ces documents est requis, il vous sera délivré automatiquement avec votre permis d'études, sans avoir à présenter une demande distincte ni de payer des frais supplémentaires.

Pour déterminer si vous avez besoin d'un VRT ou d'une AVE, consultez le site d'IRCC.

STATUT DIPLOMATIQUE

Les personnes étudiantes possédant un statut diplomatique, et étant membres du personnel d'une ambassade (agent diplomatique, personnel administratif, technique, de service, etc.) sont exemptées du montant forfaitaire normalement exigé des personnes étudiantes internationales s'ils sont détenteurs d'une attestation délivrée par le Protocole du Gouvernement du Québec pour des études à temps partiel. Ceux et celles qui choisiront de faire des études à temps complet devront payer les frais forfaitaires exigés des personnes étudiantes internationales.

Leurs conjoints et leurs enfants à charge, inscrits à l'UQO à temps partiel ou à temps complet et détenteurs d'une attestation délivrée par le Protocole du Gouvernement du Québec, sont exemptés du montant forfaitaire normalement exigé des personnes étudiantes internationales.

Afin d'obtenir l'attestation délivrée par le Protocole du Gouvernement du Québec, toutes les personnes étudiantes devront présenter une attestation d'inscription obtenue au Bureau du registraire, et ce, pour chaque trimestre d'inscription.



Trucs et astuces

- Dès l'émission de votre Décision d'admission, préparez et envoyez votre demande de CAQ.
- Préparez entre-temps votre demande de permis d'études. Vous pourrez donc l'envoyer immédiatement lorsque vous aurez en mains lettre d'attestation de délivrance de CAQ-études du MIFI pour votre CAQ et vous diminuerez ainsi la période de délai.
- Faites une copie de tous les documents envoyés avec vos demandes pour vos archives personnelles.
- Attendez de recevoir votre CAQ et votre permis d'études avant d'acheter votre billet d'avion.
- Faites des photocopies de votre passeport, permis d'études et CAQ au cas où celles-ci vous seraient requises.

Important

Si vous venez étudier dans un programme d'une durée de **moins de 6 mois**, vous n'avez pas besoin d'obtenir un CAQ et un permis d'études.

Vos finances

Frais d'admission* – Modalités de paiement

Il est possible de faire un transfert de fonds via [le Portail en ligne sécurisé - Paiements pour étudiants internationaux CIBC](#) permettant le paiement par virement bancaire ou carte de crédit (seulement pour certains pays). Pour plus de détails, consultez le lien suivant : [uqo.ca/fraisdescolarite/paiement](#). Si vous éprouvez de la difficulté à faire votre virement avec la banque CIBC, communiquez par courriel avec le Service des finances à l'adresse suivante : finance@uqo.ca.

Frais de scolarité*

Les frais de scolarité comprennent les droits de scolarité et les frais afférents. Ces montants sont calculés selon le nombre de crédits auxquels vous êtes inscrit.

Pour les personnes étudiantes internationales, les frais de scolarité sont composés des frais réguliers demandés par l'Université et d'un montant forfaitaire exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Pour connaître les frais relatifs à vos études, **consultez l'outil de simulation des frais de scolarité disponible à l'adresse suivante :** [uqo.ca/fraisdescolarite](#).

POUR LE CRITÈRE TRIMESTRE :

Sélectionnez votre trimestre d'admission.

POUR LE CRITÈRE RÉGIME DE DROITS DE SCOLARITÉ :

Si vous êtes une personne étudiante internationale et que vous respectez les critères de la page 15 du présent guide, sélectionnez : **Étudiant québécois**,

Si vous êtes une nouvelle personne étudiante de nationalité française ou belge admise et inscrite dans un programme de premier cycle, sélectionnez : **Étudiant canadien non québécois**,

Si vous êtes une personne réfugiée au sens de la convention et que vous ne possédez pas de Certificat de sélection du Québec (CSQ), sélectionnez : **Étudiant canadien non québécois**,

Si vous n'êtes pas dans les trois situations citées ci-dessus, sélectionnez : **Étudiant non canadien**.

POUR LE CRITÈRE CENTRE :

Sélectionnez le centre où vous avez été admis.

POUR LE CRITÈRE CYCLE :

Sélectionnez le cycle d'études correspondant au programme choisi. Pour le deuxième cycle, vous devez choisir le type de profil de votre programme (professionnel – classe A ou recherche – classe B).

POUR LE CRITÈRE PROGRAMME :

Sélectionnez votre programme d'études.

POUR LE CRITÈRE NOMBRE DE CRÉDITS :

Premier cycle :

- Sélectionnez le nombre de crédits auquel vous serez inscrit. Dans la majorité des cas, 1 cours correspond à 3 crédits. Pour une évaluation plus juste, faites le calcul avec 15 crédits par trimestre.

Cycles supérieurs :

- Pour les programmes de profil professionnel (classe A), sélectionnez le nombre de crédits auquel vous serez inscrit. Dans la majorité des cas, 1 cours correspond à 3 crédits. Pour une évaluation plus juste, faites le calcul avec 15 crédits par trimestre.

* Les frais peuvent être modifiés sans avis.

- Pour les programmes de profil recherche (classe B), sélectionnez le régime d'admission auquel vous avez été admis (temps complet).

Tranferts de fonds

Au Québec, il n'y a pas de contrôle des changes. Cependant, dans votre pays d'origine ou de résidence, un tel contrôle peut exister. Vous devez donc vous informer **long-temps avant votre départ de la possibilité de virer des fonds**. Un des moyens de recevoir des fonds au Québec est de faire effectuer des virements bancaires à une institution financière de la ville de Gatineau dans un compte ouvert à votre nom. Les grandes banques étrangères ont des correspondants bancaires canadiens où vous pourrez recevoir vos fonds.

Vous trouverez dans le site Internet uqo.ca/fraisdescolarite/paiement les renseignements concernant les **virements bancaires** pour payer vos frais de scolarité à l'UQO.

Bourses

Nombreux sont les pays qui offrent des programmes de bourses pour les personnes étudiantes qui désirent faire des études à l'étranger. Informez-vous auprès du ministère de l'Éducation nationale de votre pays.

Au Canada, il existe des programmes du gouvernement fédéral. Consultez le site Internet du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI) et celui du ministère d'Affaires mondiales Canada (AMC) pour de plus amples renseignements.

Au Québec, le *Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires ou exemption du montant forfaitaire* permet à un nombre limité de personnes étudiantes internationales dont le pays a conclu une entente avec le Québec d'être exemptés des droits de scolarité supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Bourse d'exemption des montants forfaitaires du ministère de l'Enseignement Supérieur (MES) pour les personnes étudiantes inscrites à temps complet

De plus, dans le cadre du programme ci-haut mentionné, le BÉÉI du BR dispose de plus de 50 bourses d'exemption des montants forfaitaires par trimestre. Cette bourse couvre la différence entre les frais de scolarité prévus pour les personnes étudiantes résidentes du Québec et ceux exigés aux personnes étudiantes internationales. Pour plus d'informations, consultez notre site Internet uqo.ca/international sous l'onglet « Étudiants internationaux entrants ». Cliquez sur « Vous êtes nouvellement admis à l'UQO » et sur « Bourses d'exemption ».

Bourse Perspective Québec de l'opération main-d'œuvre (OMO)

Cette bourse est offerte par une université située à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Pour plus d'informations, consultez notre site Internet uqo.ca/international sous l'onglet « Étudiants internationaux entrants ». Cliquez sur « Vous êtes nouvellement admis à l'UQO » et sur « Bourses d'exemption ».

Personnes étudiantes de nationalité française et belge

Les personnes étudiantes de nationalité française et belge bénéficient d'un accord touchant les frais de scolarité à l'université. Cet accord permet à la personne étudiante de nationalité française et belge admise et inscrite dans un programme de cycles supérieurs de payer les mêmes frais de scolarité qu'une personne étudiante résidente du Québec. Les nouvelles personnes étudiantes de nationalité française et belge inscrites dans un programme de premier cycle bénéficient du régime de droits de scolarité et montants forfaitaires applicable aux personnes étudiantes canadiennes non-résidentes du Québec.

Certaines personnes étudiantes non canadiennes paient les mêmes frais de scolarité que les personnes étudiantes canadiennes résidentes du Québec. Il s'agit des catégories suivantes :

CATÉGORIES	PREUVES EXIGÉES
Membre du personnel d'une ambassade admis/inscrit à temps partiel	<ul style="list-style-type: none">• Carte d'identité d'AMC (gouvernement du Canada)
Conjoint ou conjointe, fils ou fille de diplomate admis/inscrit à temps complet ou à temps partiel	<ul style="list-style-type: none">• L'original de l'attestation du statut de l'étudiant portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de son représentant officiel
Personnes étudiantes de nationalité française admises et inscrites dans un programme de cycles supérieurs	<ul style="list-style-type: none">• Passeport français valide
Personnes étudiantes ressortissantes de certains pays ayant conclu des ententes de réciprocité avec le Québec (Programme d'exemption des montants forfaitaires)	<ul style="list-style-type: none">• Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) transmet une liste officielle des noms des personnes boursières au BÉÉI du BR
Personnes réfugiées, personnes protégées ou personnes à protéger au Canada au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	<ul style="list-style-type: none">• Document émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) reconnaissant formellement que le statut de personnes réfugiées, de personne protégée ou de personne à protéger a été accordé• Certificat de sélection du Québec (CSQ)
Personnes étudiantes de nationalité belge admises et inscrites dans un programme de cycles supérieurs	<ul style="list-style-type: none">• Passeport valide du Royaume de Belgique• Permis d'études du gouvernement canadien ainsi qu'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)• Être identifié comme Belge francophone sur sa carte d'identité OU détenir soit un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise délivré par un établissement de l'enseignement obligatoire ou supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française de Belgique

Budget-type

Ces montants ont été calculés en tenant compte du mode de vie d'une personne étudiante type **pour une année**; ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans la réalité. Les montants sont indiqués en dollars canadiens et peuvent être modifiés sans avis. Pour connaître le taux de change de vos devises, consultez le site Internet de la Banque du Canada.

POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), permis d'études et dossier administratif

Pour obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières suffisantes (livret de banque, attestation bancaire, prise en charge, attestation de bourse, autorisation de transfert de fonds, etc.) pour couvrir les frais de scolarité, les frais de transport (aller-retour), les frais d'installation pour la première année (500 \$), le coût d'une assurance maladie et hospitalisation (s'il y a lieu) et les frais de subsistance pour toute la durée de votre séjour (14 349 \$ plus les frais de scolarité). 450 \$

Frais de scolarité pour deux trimestres (peuvent varier selon le cycle et le programme d'études)

Les personnes étudiantes en Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉE) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ne paient pas de frais de scolarité à l'UQO.

- Pour les personnes étudiantes inscrites dans un programme de cycles supérieurs (30 crédits) 3 726 \$
- Pour les nouvelles personnes étudiantes inscrites dans un programme de premier cycle (30 crédits) 9 866 \$

Matériel scolaire

- Ordinateur portable (s'il y a lieu) 1 000 \$
- Dictionnaire et grammaire 100 \$
- Manuels scolaires, notes de cours, stylos, cahiers, etc. 1 600 \$

Logement

Selon le tarif minimum d'un logement dans les résidences étudiantes. Si vous n'avez pas réussi à trouver de logement avant votre arrivée, prévoyez un montant pour l'hébergement temporaire (60 \$ à 120 \$/nuit). 5 808 \$

Nourriture

À raison de 100 \$ par semaine. 5 200 \$

Assurance maladie (obligatoire)

Les personnes étudiantes de nationalité française et belge bénéficient généralement d'une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale. 0 \$

Vêtements d'hiver

650 \$

Avion

Variable selon votre pays de départ. 1 000 \$ à 1 500 \$

Transport en commun

- Laissez-passer autobus STO
 - 67 \$/mois (20 ans et moins) 804 \$
 - 105 \$/mois (21 ans et plus) 1 260 \$
- Forfait Cam-Puce STO
 - Les personnes étudiantes en Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉE) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et les personnes étudiantes qui ne paient pas de frais de scolarité ne sont pas admissibles au Forfait Cam-Puce. Le programme Forfait Cam-Puce est confirmé au début de chaque année universitaire et est disponible pour les trimestres d'automne et d'hiver seulement (172 \$/trimestre). 344 \$

Divers : buanderies publiques, ameublement, téléphone, Internet, etc.

Les meubles, le téléphone et l'accès à Internet sont fournis dans les résidences étudiantes. Les personnes étudiantes ont un accès illimité à Internet dans les laboratoires de l'UQO. 700 \$

Activités sociales : cinéma, musées, sorties, etc.

Variable selon vos activités. 2 000 \$

Budget-type

Ces montants ont été calculés en tenant compte du mode de vie d'une personne étudiante type **pour une année**; ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans la réalité. Les montants sont indiqués en dollars canadiens et peuvent être modifiés sans avis. Pour connaître le taux de change de vos devises, consultez le site Internet de la Banque du Canada.

POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES INTERNATIONALES QUI N'ONT PAS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE OU BELGE

Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), permis d'études et dossier administratif

Vos preuves de capacité financière devront être présentées au Bureau canadien des visas (BCV) où vous déposerez votre demande de permis d'études (sauf si vous résidez en Autriche, aux États-Unis, à Hong Kong ou au Mexique). 450 \$

Frais de scolarité pour deux trimestres (10 000 \$ plus les frais de scolarité exigé par IRCC) 23 316 \$

Matériel scolaire (exigé par IRCC)

- Ordinateur portable (s'il y a lieu) 1 000 \$
- Dictionnaire et grammaire 100 \$
- Manuels scolaires, notes de cours, stylos, cahiers, etc. 1 600 \$

Logement

Selon le tarif minimum d'un logement dans les résidences étudiantes. Si vous n'avez pas réussi à trouver de logement avant votre arrivée, prévoyez un montant pour l'hébergement temporaire (60 \$ à 120 \$/nuit). 5 808 \$

Nourriture

À raison de 100 \$ par semaine. 5 200 \$

Assurance maladie (obligatoire) 900 \$

Vêtements d'hiver 650 \$

Avion

Variable selon votre pays de départ. 1 000 \$ à 1 500 \$

Transport en commun

- Laissez-passer autobus STO
67 \$/mois (20 ans et moins) 804 \$
105 \$/mois (21 ans et plus) 1 260 \$
- Forfait Cam-Puce STO
Les personnes étudiantes en Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉE) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et les personnes étudiantes qui ne payent pas de frais de scolarité ne sont pas admissibles au Forfait Cam-Puce. Le programme Forfait Cam-Puce est confirmé au début de chaque année universitaire et est disponible pour les trimestres d'automne et d'hiver seulement (172 \$/trimestre). 344 \$

Divers : buanderies publiques, ameublement, téléphone, Internet, etc.

Les meubles, le téléphone et l'accès à Internet sont fournis dans les résidences étudiantes. 700 \$
Les personnes étudiantes ont un accès illimité à Internet dans les laboratoires de l'UQO.

Activités sociales : cinéma, musées, sorties, etc. 2 000 \$
Variable selon vos activités.

43 412 \$ à 44 484 \$

Trucs et astuces

- Faites-vous un budget détaillé avant votre départ. N'oubliez pas de convertir le montant de vos revenus (économies personnelles, prêts, bourses, etc.) en dollars canadiens!
- N'oubliez pas d'inclure dans votre budget un montant pour les imprévus.
- Pour connaître le montant de vos études, consultez l'outil de simulation des frais de scolarité disponible à l'adresse suivante : uqo.ca/fraisdescolarite.

Votre arrivée

Quand arriver ?

Afin de vous familiariser avec votre nouvel environnement, nous suggérons aux personnes étudiantes admises au trimestre d'automne d'arriver à la mi-août et à celles admises au trimestre d'hiver de se présenter la première semaine du mois de janvier. Pour l'année 2023-2024, les services de l'Université seront fermés entre le 22 décembre 2023 et le 2 janvier 2024 inclusivement pour le congé des Fêtes.

Pour plus d'informations sur le calendrier universitaire, consultez notre site Internet.

Accueil au Canada

À votre arrivée au Canada, l'agent de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) demandera à voir vos documents de voyage. Ne les placez surtout pas dans vos bagages, mais prenez-les avec vous. Cela permettra d'accélérer votre entrée au Canada.

Vous devez être prêt à montrer les documents suivants : votre passeport, votre CAQ, votre lettre de présentation du Bureau canadien des visas que vous avez reçue quand votre permis d'études a été approuvé, votre visa de visiteur (visa de résident temporaire) (s'il y a lieu), une copie de la *Décision d'admission de l'UQO*, les pièces requises à l'admission, la preuve que vous avez assez d'argent pour assurer votre subsistance durant votre séjour au Canada et vos lettres de références ou d'autres documents recommandés par le Bureau canadien des visas auquel vous avez présenté votre demande.

IMPORTANT : Prenez le temps de demander votre permis d'études au poste frontalier ou à l'aéroport dès votre arrivée, sinon vous devrez retourner à un poste frontalier pour prendre possession de ce document et obtenir la permission de vous inscrire à l'université.

Si vous faites une escale dans un aéroport au Canada (ex.: Toronto avant d'arriver à Ottawa), prévoyez suffisamment de temps pour les formalités d'immigration et pour récupérer votre permis d'études et/ou de travail.

Profitez du service Accueil Plus

Le service Accueil Plus permet d'offrir un service adapté aux nouvelles personnes étudiantes internationales qui étudieront dans un établissement universitaire au **trimestre d'automne** et qui arriveront à **l'aéroport Montréal-Trudeau**. En vous inscrivant à ce service, vous faciliterez le temps d'attente au bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Pour vous inscrire à ce service ou pour obtenir plus d'informations, consultez le site Internet : accueilplus.ca.

Transport vers l'Université du Québec en Outaouais

GATINEAU

À la sortie de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, prenez l'autobus voyageur Orléans Express en direction de Gatineau.

Les billets sont en vente directement sur le site Internet d'Orléans Express à l'adresse suivante : orleansexpress.com.

- Durée du trajet : 2 h
- Tarif : 50 \$ CAN

Arrivé à Gatineau, prenez un taxi ou un Uber pour vous rendre à votre logement.

Si vous avez réservé une chambre dans l'une des résidences du campus, vous devez aller signer votre bail au bureau C-0340 du pavillon Alexandre-Taché (283, boul. Alexandre-Taché, Gatineau) avant de pouvoir accéder à votre chambre. Les heures normales de bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Pour connaître les heures d'ouverture pendant la période estivale (juin-août), consultez notre site Internet.

IMPORTANT : Si vous prévoyez arriver en dehors des heures normales de bureau (notamment si vous arrivez un samedi ou un dimanche), vous devez prévoir un logement temporaire, car vous n'aurez pas accès à votre chambre.

SAINT-JÉRÔME

Consultez le site Internet de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour connaître les lignes qui desservent Saint-Jérôme.

RIPON

Communiquez avec l'Association de la communauté étudiante de Ripon (ACER) par courriel à aceruqo@uqo.ca.

Hébergement temporaire

Si vous avez besoin d'un gîte pour quelques nuits, vous pourrez vous loger aux adresses suivantes :

GATINEAU

Auberge de la Gare

205, boul. St-Joseph, Gatineau (Québec)
819 778-8085 ou 1 866 778-8085
aubergedelagare.ca

Auberge de jeunesse

Hi-Ottawa Jail Hostel
75, rue Nicholas, Ottawa (Ontario)
613 235-2595 ou 1 866 299-1478
hihostels.ca

Crown Plaza

2, rue Montcalm, Gatineau (Québec)
819 778-3880 ou 1 877 859-5095

Four Points by Sheraton

35, rue Laurier, Gatineau (Québec)
819 778-6111 ou 1 800 567-9607
fourpointsgatineau.com

YMCA-YWCA de la région de la Capitale canadienne

180, avenue Argyle, Ottawa (Ontario)
613 788-5000
ymca.ca

SAINT-JÉRÔME

Best Western Saint-Jérôme

420 Boulevard Monseigneur-Dubois,
Saint-Jérôme, QC
450 438-1155 ou 1 800 780-7234
bwlaurentides.com

Comfort Inn et Suites Saint-Jérôme

255 Rue de Martigny O,
Saint-Jérôme, QC
450 438-8000
comfortinnstjerome.com

Trucs et astuces

Trouver un logement avant votre départ peut parfois sembler être une tâche difficile, mais cela vous évitera beaucoup de tracas à votre arrivée. Pour vous aider dans vos recherches, référez-vous à la section sur le logement à l'annexe B (p. 54).

Prévoyez apporter avec vous un ensemble de draps et de taies d'oreillers. Vous devrez également planifier du temps pour magasiner vos articles de cuisine.



Accueil à l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire (BR)

Dès votre arrivée, envoyez un courriel à international@uqo.ca ou présentez-vous au BÉÉI du BR, bureau B-0150, pavillon Lucien-Brault, 101, rue Saint-Jean-Bosco, Gatineau, Tél. : 819 595-3900, poste 1850. Une rencontre individuelle vous est accordée dans le but de vérifier les formalités d'immigration, de recevoir les renseignements relatifs à l'adhésion obligatoire au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation de l'Université ou de démontrer que vous êtes admissible au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les personnes étudiantes internationales du campus de Saint-Jérôme et de Ripon doivent écrire un courriel à international@uqo.ca. Un service personnalisé vous sera offert.



Assurance maladie et hospitalisation : une obligation

En vertu des règlements du MIFI et d'IRCC, toute personne étudiante internationale doit :

A. Être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent.

OU

B. Être couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale.

Pour savoir dans quelle catégorie vous vous situez (A ou B), lisez attentivement les paragraphes qui suivent.

A. CONTRAT D'ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION : COUVERTURE PAR DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Toute personne étudiante internationale qui ne bénéficie pas d'une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale doit **obligatoirement** souscrire au régime collectif d'assurance offert par Desjardins Sécurité financière. L'UQO est membre d'un consortium regroupant les universités québécoises dans le but d'obtenir la meilleure couverture possible; cette couverture est offerte par Desjardins Sécurité financière. L'obligation de souscrire à cette assurance est fermement respectée. **Aucune autre prime d'assurance personnelle ou collective ne sera reconnue par l'Université aux fins d'exemption des frais.**

Si vous faites partie de cette catégorie de personnes étudiantes, vous serez donc automatiquement inscrites à ce régime d'assurance lors de votre inscription et devrez en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances de l'UQO. Il s'agit d'une prime annuelle qui doit être payée au début de chaque année universitaire (trimestre d'automne). Pour l'année 2022-2023, la prime était de 900 \$. Le montant est calculé au *pro rata* pour les personnes étudiantes qui arrivent au trimestre d'hiver ou d'été. Notez que ce montant n'est pas inclus dans les frais de scolarité.

Pour lire la brochure d'information de Desjardins Sécurité financière qui contient les détails de la couverture, visitez la page concernant les assurances dans la section *International* de notre site Internet.

B. ENTENTES DE RÉCIPROCITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ SOCIALE : COUVERTURE PAR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Le gouvernement du Québec a établi des ententes de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale avec les pays suivants : France, Belgique, Roumanie, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal et Suède. Grâce à ces ententes, les personnes étudiantes de ces pays peuvent bénéficier gratuitement de la couverture de la RAMQ. Pour avoir droit à cette couverture, vous devez **obligatoirement** :

- 1) obtenir une attestation officielle d'affiliation au régime de sécurité sociale de votre pays (par exemple, les personnes étudiantes affiliées à un régime français doivent obtenir le formulaire SE 401-Q-102, SE 401-Q-104 ou SE 401-Q-106, selon le cas. Les personnes étudiantes de nationalité belge doivent obtenir le formulaire BE/QUE 128);
- 2) habiter au Québec;
- 3) être inscrit à temps complet à l'Université du Québec en Outaouais.

Si vous répondez à ces trois critères d'admissibilité, vous devrez effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir votre carte d'assurance maladie du Québec. Ces démarches ne pourront être entamées avant votre arrivée, car vous devez être inscrit à vos cours pour avoir cette carte. Tout le processus vous sera expliqué lors de votre accueil à l'UQO.

Les frais suivants ne sont pas compris dans ces ententes : les frais dentaires, les examens de la vue, les lunettes et les médicaments. Exception : les personnes étudiantes de nationalité française qui se qualifient pour la couverture de la RAMQ sont couvertes dans le cadre du régime d'assurance médicaments du Québec.

IMPORTANT : Si vous ne répondez pas à un ou plusieurs des critères d'admissibilité ou si vous omettez de fournir la preuve de votre couverture par la RAMQ au BÉÉI du BR, vous entrez automatiquement dans la catégorie A. L'Université se verra alors dans l'obligation de vous inscrire au régime collectif d'assurance offert par Desjardins Sécurité financière et vous devrez payer la prime annuelle.

Pour toutes questions relatives aux assurances ou aux ententes de réciprocité, n'hésitez pas à communiquer avec le BÉÉI du BR.

Régime de soins de santé et dentaires (AGE-UQO)

En tant que personne étudiante de l'UQO et membre de l'Association générale des étudiants (AGE) de l'UQO, vous êtes inscrite au Régime de soins de santé et dentaires de l'AGE-UQO. En tant que personne étudiante internationale, vous êtes inscrite seulement à la portion dentaire de ce régime. Le montant à payer pour ce régime d'assurance est inclus dans vos frais de scolarité. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec l'AGE ou l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ). Si vous êtes une personne boursière d'un organisme, vous êtes tenues de payer l'adhésion au régime de soins de santé et dentaires (AGE-UQO).

N. B. Les personnes étudiantes ne payant pas de frais de scolarité à l'UQO (ex. : PQÉÉ du BCI) ne sont pas inscrites à ce régime d'assurance.

Inscription à vos cours

- Personnes étudiantes en Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉÉ) du BCI : l'inscription à vos cours se fera au BÉÉI du BR **après avoir suivi l'atelier obligatoire « Organisation des études à l'UQO »**.
- Autres personnes étudiantes : **après votre rencontre individuelle au BÉÉI du BR**, vous pourrez envoyer un courriel ou vous présenter à l'instance responsable de votre programme d'études pour confirmer votre choix de cours et procéder à votre inscription. Module (études de premier cycle); Unités de gestion des études de cycles supérieurs (études de deuxième et troisième cycles).

Il est impossible de vous inscrire à vos cours avant votre arrivée à l'UQO.

IMPORTANT : Vous devez vous inscrire à temps complet (12 ou 15 crédits) par trimestre pour les personnes étudiantes de premier cycle et à 9 ou 12 crédits pour les personnes étudiantes des cycles supérieurs (classe A – programme professionnel).

Service des finances

Après avoir finalisé votre inscription, s'il y a lieu, consultez le site Internet du Service des finances afin de connaître les différentes modalités pour le paiement de vos frais de scolarité : uqo.ca/fraisdescolarite/paiement.



Activités d'accueil

Au cours de la dernière semaine du mois d'août et de la première du mois de janvier, une journée d'accueil est organisée spécialement pour les personnes étudiantes internationales admises au campus de Gatineau. C'est l'occasion de rencontrer de nouveaux collègues et de découvrir les nombreux services offerts aux personnes étudiantes de l'UQO. Durant cette journée, le BÉÉI du BR vous invite à faire une visite guidée du campus. De plus, au début des trimestres d'automne et d'hiver, le BÉÉI du BR offre la formation intitulée « Québec : mode d'emploi » qui s'adresse à toutes les personnes étudiantes internationales et à toutes les personnes résidentes permanentes canadiennes admises à Gatineau, Saint-Jérôme et Ripon.

Par ailleurs, un Salon de l'étudiant au trimestre d'automne et une journée d'accueil au trimestre d'hiver sont organisés dans le but d'accueillir toutes les personnes étudiantes de l'UQO. Ces événements vous permettent de rencontrer des personnes-ressources de différents services de l'Université, des représentants des associations étudiantes et des partenaires externes de l'Université, tous disposés à répondre à vos questions. Pour plus d'informations, consultez le site Internet : uqo.ca/rentree.

Si vous êtes admis à Ripon, communiquez avec l'Association de la communauté étudiante de Ripon par courriel à aceruqo@uqo.ca afin de connaître les activités offertes.

Programme de jumelage

Le programme « e-jumelage » a été instauré afin de faciliter l'arrivée et l'intégration des personnes étudiantes internationales. De plus, ce programme d'échanges de courriels permet aux nouvelles personnes étudiantes internationales d'avoir recours aux connaissances, aux conseils et au soutien d'une personne étudiante déjà installée dans la communauté universitaire. Pour vous inscrire à ce programme, écrivez un courriel à international@uqo.ca.

Documents que vous devrez présenter au BÉÉI du Bureau du registraire

PERSONNES ÉTUDIANTES INTERNATIONALES

- Décision d'admission et pièces manquantes à votre dossier (s'il y a lieu)
 - Permis d'études*
 - Passeport
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
-

PERSONNES ÉTUDIANTES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

- Décision d'admission et pièces manquantes à votre dossier (s'il y a lieu)
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
 - Passeport français valide
 - Preuve d'assurance* (SE 401-Q-102)
 - Permis d'études*
-

PERSONNES ÉTUDIANTES EN PROGRAMME QUÉBÉCOIS D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS (PQÉE) DU BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI)

1 trimestre

- Passeport*
- Preuve d'assurance*
(France SE 401-Q-106) (Belgique BE/QUE 128)

2 trimestres

- Passeport
 - Permis d'études*
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
 - Preuve d'assurance*
(France SE 401-Q-106) (Belgique BE/QUE 128)
-

PERSONNES ÉTUDIANTES EN ENTENTE BILATÉRALE (ÉTUDES) Entente spécifique de l'UQO avec un partenaire de l'étranger

1 trimestre

- Passeport
 - Preuve d'assurance*
(France SE 401-Q-106) (Belgique BE/QUE 128)
-

2 trimestres

- Passeport
 - Permis d'études*
 - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
 - Preuve d'assurance*
(France SE 401-Q-106) (Belgique BE/QUE 128)
-

PERSONNES ÉTUDIANTES EN ENTENTE BILATÉRALE (STAGES)

- Passeport*
- Permis de travail*
- Preuve d'assurance*
(France SE 401-Q-104) (Belgique BE/QUE 128)

* Pièce obligatoire

PERSONNES ÉTUDIANTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

- Décision d'admission et pièces manquantes à votre dossier (s'il y a lieu)
- Passeport du Royaume de Belgique valide
- Permis d'études*
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
- Preuve d'assurance* (BE/QUE/128)
- Être identifié comme Belge francophone sur sa carte d'identité **ou** détenir soit un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise délivré par un établissement de l'enseignement obligatoire ou supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française de Belgique.

DIPLOMATES

- Décision d'admission et pièces manquantes à votre dossier (s'il y a lieu)
- Carte d'identité d'AMC (gouvernement du Canada)*
- L'original de l'attestation du statut de l'étudiant portant le sceau du Protocole du gouvernement du Québec et la signature de son représentant officiel*
- Preuve d'assurance*

PERSONNES RÉFUGIÉES, PERSONNES PROTÉGÉES OU PERSONNES À PROTÉGER AU CANADA AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

- Décision d'admission et pièces manquantes à votre dossier (s'il y a lieu)
- Document émis par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) reconnaissant formellement que le statut de personne réfugiée, de personne protégée ou de personne à protéger a été accordé
- Preuve d'assurance maladie (RAMQ ou OHIP)*
- Permis d'études*
- Certificat de sélection du Québec (CSQ) émis par le MIFI

DEMANDEURS D'ASILE

- Décision d'admission et pièces manquantes à votre dossier (s'il y a lieu)
- IMM1442 Demande jugée admissible*
- Permis d'études*
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)*
- Certificat d'admissibilité au programme fédéral de santé intérimaire (FSI)*

PERSONNES QUI PARTICIPENT À UN PROGRAMME CANADIEN D'ASSISTANCE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

- Décision d'admission et pièces manquantes à votre dossier (s'il y a lieu)
- Permis d'études*
- Passeport



* Pièce obligatoire

Trucs et astuces

- L'assurance maladie et hospitalisation est obligatoire. Lisez attentivement les pages 22 et 23 pour savoir à quelle catégorie de personnes étudiantes vous appartenez.
Catégorie A : Vous serez inscrit automatiquement au régime collectif d'assurance de Desjardins Sécurité financière et devrez payer l'adhésion annuelle.
Catégorie B : Vous bénéficiez d'une entente de réciprocité et serez couvert gratuitement par la RAMQ (uniquement si vous répondez aux critères d'admissibilité).
- L'inscription à vos cours se fait uniquement à votre arrivée. Il est possible que les cours que vous aviez prévu suivre ne soient pas disponibles. Nous vous conseillons donc de prévoir d'autres cours pour parer à cette éventualité. Consultez l'horaire des cours dans le site Internet : etudier.uqo.ca/horaire.
- À votre arrivée, vous devrez faire parvenir au BÉÉI du BR, par courriel ou en personne, tous les documents demandés (p. 26-27), sinon vous ne pourrez pas vous inscrire à vos cours.
- Accordez une attention particulière à la date d'expiration de votre CAQ et de votre permis d'études.

Les études en bref

L'enseignement universitaire québécois se divise en trois cycles d'études conduisant à des grades sanctionnés par des diplômes d'établissement.

Premier cycle

Ce cycle d'études comprend différents programmes tels que le certificat, le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure et le baccalauréat général. Ces programmes visent l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes dans la discipline choisie; ils préparent soit au marché du travail, soit aux études de deuxième cycle. La durée de ces programmes est de trois ans pour les baccalauréats de 90 crédits et de quatre ans pour ceux de 120 crédits.

Cycles supérieurs

DEUXIÈME CYCLE

Le deuxième cycle d'études comprend les programmes sanctionnés par un grade de maîtrise, qui requiert habituellement deux ans d'études, ou par un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) obtenu après une année d'études.

Il existe deux types de maîtrise : la maîtrise de recherche, profil mémoire (classe B) et la maîtrise profil professionnel (classe A). Le mémoire est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention.

TROISIÈME CYCLE

Le troisième cycle d'études conduit à l'obtention du doctorat. L'objectif principal de ce programme est la formation de chercheurs. Sa durée moyenne est de quatre ans et la thèse, contribution originale à l'avancement des connaissances, en constitue l'activité centrale. Elle est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention.

L'année universitaire

L'année universitaire se divise en trois trimestres :

- Automne : septembre à décembre
- Hiver : janvier à avril
- Été : mai à juin (horaire condensé)
mai à août (horaire régulier)

Un trimestre se compose normalement de 15 semaines durant lesquelles les activités d'enseignement sont dispensées. L'évaluation des apprentissages est comprise dans cette période. Les trimestres d'automne et d'hiver comportent une semaine d'études (normalement en octobre et en mars) durant laquelle il n'y a pas d'activités d'enseignement.

Cours et crédits

Les cours s'échelonnent normalement sur un seul trimestre (15 semaines), durent habituellement 3 heures par semaine et ont généralement une pondération de 3 crédits chacun. Le crédit est l'unité qui permet d'attribuer une valeur à la charge de travail requise d'une personne étudiante pour atteindre les objectifs particuliers d'un cours. Pour calculer la charge de travail totale d'un cours, il faut tenir compte des heures de cours (en classe) et des heures de travail personnel.

HEURES DE COURS (EN CLASSE)

1 cours = 3 h/semaine X 15 semaines
= 45 heures de cours/trimestre

HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL

Le travail personnel (lectures, exercices pratiques, révision de notes) est très important. Le nombre d'heures de travail personnel correspond approximativement au double d'heures passées en classe.

1 cours = 6 h/semaine X 15 semaines
= 90 heures de travail personnel/trimestre

Charge de travail totale pour un cours :
45 h de cours + 90 h de travail personnel
= 135 h

À titre indicatif, 1 crédit UQO = 2 ECTS

Planification des études

Dès vos premiers cours, la quantité d'information transmise par le corps professoral peut être très importante. Les échéanciers pour la remise des travaux et la préparation des examens doivent être planifiés au début du trimestre.



Évaluation

Il faut noter que les travaux personnels sont aussi importants que la présence en classe. L'évaluation des personnes étudiantes se fait par contrôle continu pendant le cours, avec des travaux notés, des examens et la participation en classe. La réussite de chaque cours du programme d'études constitue l'une des exigences en vue de l'obtention du diplôme. Si vous subissez un échec, vous devez reprendre uniquement ce cours; c'est la progression par cours. Notez qu'il n'y a pas de période de rattrapage à la fin du trimestre, cependant il y a des journées institutionnelles de report d'examen, si pour une raison valable, vous avez été contraint de vous absenter à l'examen.

Veillez lire le Cadre de gestion des absences aux examens disponible dans le site Internet et contacter votre département.

Pour être en mesure de poursuivre vos études et de diplômé dans votre programme, il est essentiel de conserver une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,00 au premier cycle et de 2,50 aux cycles supérieurs.

Relations corps professoral et personnes étudiantes

Les relations entre le corps professoral et les personnes étudiantes se basent sur un rapport direct. Le corps professoral peut être consulté à leur bureau, par téléphone ou par courriel. Il arrive souvent que le corps professoral tutoie les personnes étudiantes. Le tutoiement est un des aspects de la culture québécoise.

De même, les personnes étudiantes peuvent donner leur avis sur le plan de cours (syllabus) et le mode d'évaluation. Cela fait partie des « droits des étudiants ».

Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les personnes étudiantes de premier cycle à l'UQO

Il se peut que votre admission à votre programme d'études soit conditionnelle à la satisfaction de l'exigence relative à la maîtrise du français. Dans un tel cas, vous devrez vous soumettre au test de français de l'UQO administré par le Bureau du registraire. Pour en connaître davantage sur ce test, veuillez consulter la politique sur la qualité du français disponible dans notre site Internet.

Reconnaissance des acquis (équivalences)

La reconnaissance des acquis repose sur le principe qu'il faut soustraire la personne étudiante à l'obligation de suivre des cours conduisant à une formation ou à des connaissances qu'il possédait déjà au moment de sa première inscription au programme.

Si vous croyez avoir droit à une reconnaissance des acquis, vous devrez en faire la demande au Bureau du registraire et fournir tous les documents exigés pour l'étude de votre dossier (relevé de notes officiel ou certifié, description des cours, description de l'expérience acquise, etc.).

Dates limites pour déposer votre demande : avant la fin du premier trimestre d'inscription pour les programmes de premier cycle et avant la fin du second trimestre d'inscription pour les programmes de cycles supérieurs. Pour connaître les dates exactes, consultez notre site Internet.

Plagiat et fraude

L'UQO ne tolère ni le plagiat ni la fraude. Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. La fraude est un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres. Une personne étudiante reconnue coupable de plagiat ou de fraude s'expose à de sévères sanctions. Consultez le Règlement concernant le plagiat et la fraude ainsi que la brochure *Plagiat, tricherie, fraude...* *Comment les éviter* disponibles dans notre site Internet.

Votre séjour en Outaouais

Logement

SUR CAMPUS

Les résidences étudiantes sont très bien aménagées pour les personnes étudiantes de l'UQO. Les appartements sont situés à deux pas du pavillon Alexandre-Taché, ils sont meublés et comprennent l'accès à des espaces communs comme la salle de lavage et l'entrepôt pour vélos. Le prix du loyer comprend tous les services suivants : frais de chauffage, d'électricité et de téléphone (appels locaux), accès à Internet haute vitesse illimité et service de câblodistribution.

Maisons de ville de l'UQO

Des appartements de deux chambres à coucher ainsi que des studios peuvent accueillir au total 126 personnes. Chaque chambre comprend un lit double, une penderie, une table de travail et un mobilier de qualité supérieure. Pour obtenir des informations concernant les tarifs en vigueur, consultez le site Internet uqo.ca/residences.

IMPORTANT : Peu importe le type de logement que vous choisirez, vous devrez fournir un appareil téléphonique, de la literie, de la vaisselle, un téléviseur, etc.

Résidences Taché

Les résidences Taché comprennent des appartements de trois et de quatre chambres à coucher et peuvent accueillir 92 personnes. Les prix varient entre 484 \$ et 513 \$ par mois. Le nombre de chambres étant restreint, il est fortement suggéré de faire une demande de réservation dès votre acceptation à l'Université.

Information

Pour de plus amples informations, consultez le site Internet uqo.ca/residences ou composez le :

819 595-2393 ou 1 800 567-1283, poste 2393
residences@uqo.ca

Adresse de correspondance :
Université du Québec en Outaouais
Résidences étudiantes
283, boul. Alexandre-Taché, bureau C-0340
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
Canada



HORS CAMPUS

Services aux étudiants

Pour ceux qui ne pourront se trouver une place dans les résidences, les Services aux étudiants offrent un service de logement hors campus. Ce service permet d'obtenir de l'information sur les possibilités de logement dans la région (chambres, appartements, maisons, condos).

Pour plus d'informations, consultez le site uqo.ca/logements ou communiquez avec :

Gatineau

Services aux étudiants
819 773-1680 ou 1 800 567-1283, poste 1680
logementhc@uqo.ca

Saint-Jérôme

450 530-7616, poste 4859 ou
1 800 567-1283, poste 4859
uqo.st-jerome@uqo.ca

Pour les personnes étudiantes de Ripon, veuillez communiquer par courriel avec l'ACER : aceruqo@uqo.ca.

Autres sources :

LeDroit

C'est le quotidien de langue française de la région de la capitale canadienne. Il peut être consulté dans Internet.

LeNord

C'est le journal hebdomadaire de la région des Laurentides. Les personnes étudiantes de Saint-Jérôme peuvent consulter les petites annonces en ligne.

INFORMATIONS

Le bail

Le bail est un contrat de location entre le propriétaire et le locataire. Le bail explique

les droits et les obligations du locataire et sa durée est habituellement de douze mois. Il est important de lire attentivement les termes de ce contrat et de vérifier si les coûts des services tels que le chauffage, l'électricité ou certains meubles ou appareils ménagers (cuisinière, réfrigérateur, etc.) sont compris dans le prix du loyer demandé.

La Régie du logement

La Régie du logement est un tribunal spécialisé exerçant une compétence en matière de bail résidentiel. Son rôle consiste à informer la population de leurs droits et obligations, à promouvoir l'entente entre les parties d'un bail et, à défaut de règlement à l'amiable, à trancher les litiges.

La Régie du logement est également responsable d'assurer la protection des droits des locataires. Pour plus d'informations et pour connaître vos droits et obligations, consultez son site Internet.

Assurance habitation

Au Québec, chaque locataire est responsable de ses biens personnels et des dommages qu'il peut causer à autrui (incendie, vol, vandalisme). Nous vous conseillons vivement de vous munir d'une assurance habitation (responsabilité civile) qui couvrira vos biens. Pour plus d'informations, communiquez sans frais avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC).

Services téléphoniques

Les forfaits téléphoniques sont offerts par plusieurs compagnies telles que *Bell Canada*, *Vidéotron*, *Fido*, *Telus*, *Rogers* et *Koodo*. Pour plus d'informations concernant les services offerts, consultez leur site Internet.

Institutions financières

Dans le but de faciliter vos transactions financières au Québec, il faudra ouvrir un compte dans une banque ou une caisse populaire. Parmi les différents comptes, le compte chèques et le compte épargne sont les plus fréquemment utilisés. À l'ouverture du compte, vous devrez fournir des renseignements personnels et présenter certaines pièces d'identité telles que passeport, visa, permis d'études, permis de conduire et preuve de votre statut de personnes étudiantes à l'Université : carte étudiante, *Décision d'admission* ou confirmation d'inscription indiquant l'adresse de l'établissement d'enseignement.

Les grandes banques canadiennes et les caisses populaires Desjardins se trouvent à proximité de l'Université. Consultez le moteur de recherche Google afin de trouver les diverses succursales,

N. B. Les heures d'ouverture sont variables et il est préférable de s'en informer. Pour rencontrer un conseiller financier, vous devez prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'institution financière.

CARTE DE DÉBIT BANCAIRE

Lorsque vous ouvrirez un compte dans une institution financière au Québec, demandez qu'on vous remette une carte de débit bancaire (aussi appelée carte Interac). La carte de débit bancaire est une carte à bande magnétique ou à puce intégrée, comme la carte de crédit,

qui vous permet d'effectuer des transactions courantes (retraits, dépôts, virements, paiements de factures) à l'aide d'un guichet automatique. Vous trouverez des guichets automatiques dans toutes les banques et les caisses populaires. D'autres guichets qui permettent uniquement de retirer de l'argent sont aussi installés dans des lieux publics (centres commerciaux, restaurants et bars, etc.). Deux guichets sont installés sur le campus de l'UQO à Gatineau : un à l'agora du pavillon Alexandre-Taché, l'autre près de la cafétéria du pavillon Lucien-Brault. Un guichet est également disponible au campus de Saint-Jérôme.

Vous pouvez aussi utiliser cette carte pour payer vos achats chez la plupart des marchands. Lorsque vous payez avec cette carte, l'argent est débité directement de votre compte. Il est important de demander quels sont les frais et les conditions d'utilisation de cette carte.

CARTE DE DÉBIT/CRÉDIT

La carte de débit/crédit est disponible dans toutes les institutions financières et permet de faire des achats en ligne tout en débitant directement dans votre compte bancaire. Pour plus d'informations, contactez votre institution financière.

Travailler : est-ce possible?

TRAVAIL HORS CAMPUS

Les titulaires de permis d'études au Canada peuvent acquérir une expérience de travail en travaillant à l'extérieur du campus tout en poursuivant leurs études.

La personne étudiante et son employeur doivent s'assurer qu'elle peut travailler hors campus sans détenir de permis de travail avant qu'elle commence à travailler. Si la personne étudiante commence à travailler hors campus, mais qu'elle ne répond pas aux exigences, elle pourrait devoir quitter le Canada.

Conditions d'admissibilité

- Être titulaire d'un permis d'études avec une condition qui stipule que vous êtes autorisé à travailler hors campus;
- Être une personne étudiante à temps complet;
- Avoir commencé vos études à l'UQO et être inscrit dans un programme d'études d'une durée d'au moins 6 mois qui mène à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat;
- Avoir un numéro d'assurance sociale (NAS).

Si vous êtes admissible, votre permis d'études vous permettra de travailler jusqu'à 20 heures par semaine, et ce, sans permis de travail :

- Pendant les trimestres d'études réguliers (automne et hiver);
- À temps complet pendant les congés prévus au calendrier universitaire comme les vacances d'hiver ou d'été, ou la semaine d'études. Dans le cas des études de cycles supérieurs, si aucun congé scolaire n'est prévu dans le cadre de votre programme d'études, vous ne pouvez pas travailler plus de 20 heures par semaine.

Si vous débutez vos études à l'automne 2023 et que votre demande de permis d'études a été soumise avant le 7 octobre 2022, vous pourriez être autorisés à travailler plus de 20 h par semaine entre le 15 novembre 2022 et le 31 décembre 2023. Consulter le site internet d'IRCC pour vérifier votre admissibilité

ATTENTION! Les nouvelles personnes étudiantes admises pourront débiter un emploi à compter du premier jour de cours de leur premier trimestre.

PERSONNE ÉTUDIANTE EN PROGRAMME QUÉBÉCOIS D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS (PQÉÉ) DU BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI)

La personne étudiante en PQÉÉ du BCI a un statut de personnes étudiantes à l'Université et est inscrite aux études « libre-visiteur » puisqu'elle n'est pas admise dans un programme régulier à l'UQO. Cette personne étudiante peut travailler hors campus si elle est inscrite à temps complet et si elle détient un permis d'études avec une condition qui stipule qu'elle est autorisé à travailler hors campus. Elle n'est pas autorisée à effectuer un stage à moins que cette activité soit planifiée et organisée avant l'arrivée de la personne étudiante au Québec et qu'elle ait obtenue au préalable une autorisation de l'ambassade canadienne de son pays d'origine. À son arrivée en territoire canadien, son permis de travail sera délivré.

EMPLOI SUR LE CAMPUS

Il est possible de travailler sur le campus à condition d'être inscrit à temps complet et d'avoir un permis d'études valide. Toutefois, si vous êtes à votre dernier trimestre et que vous êtes inscrits à temps partiel, vous pouvez tout de même continuer à travailler à temps complet. L'employeur peut être un

entrepreneur privé qui fournit des services sur le campus. Cependant, il ne faut pas compter sur les revenus d'un travail à temps partiel pour défrayer le coût de vos études. Les possibilités d'emploi sont très limitées sur le campus. Consultez le service d'aide à l'emploi des Services aux étudiants pour connaître les offres d'emploi.

EMPLOI À LA FIN DES ÉTUDES

Après l'obtention de son diplôme, une personne étudiante peut travailler au Canada pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Votre demande de permis de travail postdiplôme doit être présentée dans les 180 jours après que vos notes soient disponibles dans votre dossier étudiant. Plusieurs conditions doivent être respectées pour être admissible au permis de travail postdiplôme. Consultez le site Internet d'IRCC pour les connaître.

À noter que les personnes étudiantes ne peuvent obtenir qu'un seul permis de travail postdiplôme au cours de leur vie.

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

Toute personne qui occupe un emploi doit posséder un NAS et le transmettre à son employeur et à son établissement d'enseignement. Ce numéro ne servira que pour les formalités concernant vos revenus d'emploi et pour obtenir vos relevés fiscaux.

Pour obtenir votre NAS, vous devez remplir un formulaire, fournir des pièces d'identité et une preuve de votre statut au Canada. Le formulaire de demande ainsi que de l'information additionnelle sont disponibles dans les centres de Service Canada ainsi que dans son site Internet.

STAGE

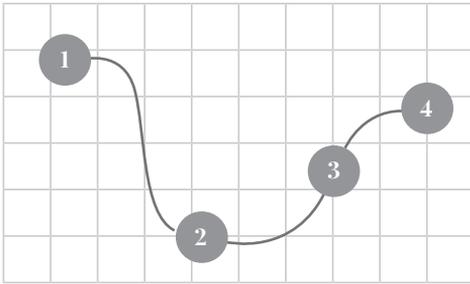
L'expérience professionnelle (stage) fait partie intégrante de certains programmes d'études. Vous aurez besoin d'un permis de travail en tant que stagiaire ou si vous êtes admis et inscrits à un programme coopératif. **Si votre décision d'admission confirme qu'un stage fait partie de votre programme d'études, vous pourrez le demander à l'agent au poste frontalier, au même moment que votre permis d'études.** Sinon, vous pourrez en faire la demande après avoir débuté vos études. Les personnes étudiantes qui viennent effectuer des stages dans le cadre d'ententes bilatérales doivent obtenir un permis de travail avant leur arrivée au Canada. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet d'IRCC.

FISCALITÉ

Si vous avez travaillé sur le campus ou hors campus ou si vous êtes bénéficiaire d'une bourse canadienne, vous êtes tenu d'effectuer une déclaration de revenus aux gouvernements canadiens et québécois. Même si vous n'avez pas travaillé, vous pourriez avoir avantage à remplir une telle déclaration. Informez-vous en visitant le site Internet de l'Agence du revenu du Canada et celui de Revenu Québec ou en téléphonant au Bureau international des services fiscaux du gouvernement fédéral : 1 800 267-5177.

Choc culturel

Arriver dans un pays possédant une culture, des coutumes et une langue différentes peut s'avérer une expérience déconcertante. Après l'excitation de la nouveauté, vous pouvez ressentir de la solitude, une certaine confusion ou de la tristesse. C'est le « choc culturel ». Voici quelques phases du choc culturel :



- 1) Stade de la lune de miel
- 2) Stade de la crise – le « choc culturel »
- 3) Stade de la guérison
- 4) Adaptation

Le sentiment de solitude est l'aspect le plus difficile à vivre. Nous vous encourageons donc à sortir et à rencontrer les gens. Les contacts sociaux sont assurément la meilleure garantie d'un séjour enrichissant. Afin de faciliter votre intégration, nous vous invitons aussi à participer à la formation intitulée « Québec : mode d'emploi » qui est organisée au début des trimestres d'automne et d'hiver.

De plus, l'UQO offre le Programme d'aide et de référence aux étudiants (PARÉÉ). Ce service offre du support vers des ressources communautaires ou psychologiques.

Gatineau et Ripon

819 773-1680 ou 1 800 567-1283,
poste 1680

Saint-Jérôme

450 530-7616, poste 4859 ou 1 800 567-1283,
poste 4859

SERVICE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (SESH)

Le SESH offre aux personnes étudiantes qui présentent une déficience physique, sensorielle, neurologique, organique, un trouble d'apprentissage ou un trouble de santé mentale, un accueil et un accompagnement qui correspondront à leurs besoins.

Gatineau et Ripon

819 773-1685 ou 1 800 567-1283,
poste 1685

Saint-Jérôme

450 530-7616, poste 4017 ou 1 800 567-1283,
poste 4017

ORIENTATION

Ce service offre des consultations individuelles en lien avec le choix professionnel.

Gatineau et Ripon

819 773-1680 ou 1 800 567-1283,
poste 1680

Saint-Jérôme

450 530-7616, poste 4859
ou 1 800 567-1283, poste 4859



Pendant votre séjour... formalités à satisfaire pour l'immigration

Pendant votre séjour, il est possible que vous ayez à faire une demande de renouvellement de votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études et/ou de votre permis d'études.

ATTENTION : Faites vos demandes en ligne. Conservez une copie de vos **preuves de paiement des frais**. Ces documents pourraient vous être demandés par le personnel du BÉÉI du BR afin d'établir votre statut.

Si vos documents expirent à la même date, vous devez renouveler dans un premier temps votre CAQ **au moins trois mois avant la date d'expiration**. Lorsque vous aurez reçu votre lettre d'approbation du MIFI, vous pourrez faire votre demande pour renouveler votre permis d'études. Dès la réception de votre CAQ et de votre permis d'études, vous devrez obligatoirement en remettre une copie au BÉÉI du BR.

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ) POUR ÉTUDES

Si vos études se prolongent au-delà de la date de fin de votre CAQ et de votre permis d'études, vous devez obtenir un nouveau CAQ. Vous devez faire votre demande de renouvellement de CAQ en ligne. Pour compléter votre dossier, vous devrez vous procurer certains documents émis par le Bureau du registraire, tels que votre relevé de notes et votre attestation d'inscription. Vous devez numériser et joindre ces documents pour finaliser votre demande de CAQ en ligne. Notez que vous devrez faire une nouvelle demande de CAQ si vous changez de niveau d'études pendant votre séjour (ex. : baccalauréat à la maîtrise) ou si vous êtes admis dans un programme plus court (ex. : baccalauréat au certificat).

Consultez la section *Séjour d'études au Québec* dans le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). La section *Renouveler ses autorisations pour étudier au Québec*, vous indiquera comment faire votre demande en ligne, payer les frais de traitement et les documents requis à joindre à votre demande.

Une fois votre demande de CAQ acceptée, vous pourrez entamer les démarches de renouvellement de votre permis d'études.

Il est conseillé de faire votre demande de renouvellement trois mois avant la date d'expiration de votre CAQ et de votre permis d'études. Si vous retournez dans votre pays pendant la période des vacances, il est préférable de faire vos demandes de CAQ et de permis d'études avant de quitter le Canada.

RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ÉTUDES

Vérifiez toujours la date d'expiration de votre permis d'études et n'attendez pas à la dernière minute pour le renouveler. Si votre permis d'études est toujours **valide**, vous devez présenter votre demande de renouvellement en ligne. Cette dernière doit toutefois être acheminée **au moins 30 jours avant** la date d'expiration de votre statut actuel.

Consultez le site Internet d'IRCC pour connaître les conditions d'admissibilité au renouvellement de votre permis d'études. Vous pourriez avoir à fournir vos données biométriques (empreintes digitales et photos) lorsque vous présentez une demande. Ces données sont valides pour une période de 10 ans. Afin de compléter votre demande, vous aurez également besoin de votre CAQ et des documents fournis par le Bureau du registraire tels que le relevé de notes

officiel et l'attestation d'inscription. Si vous faites votre demande en ligne, utilisez les documents que vous vous êtes procurés lorsque vous avez renouvelé votre CAQ.

Vous pouvez aussi communiquer avec le Télécentre en composant le 1 888 242-2100. Ce service automatisé est accessible à partir d'un téléphone à clavier, 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Il vous permet d'obtenir des réponses automatisées aux questions les plus fréquentes : la vérification du calcul des droits exigibles, les délais de traitement, etc. Si vous désirez parler à un agent, composez ce même numéro de téléphone entre 9 h 30 et 16 h (heure locale).

Si votre permis d'études est expiré, ne demandez pas un renouvellement parce que vous n'y avez pas droit. Si vous souhaitez demeurer au Canada après l'expiration de votre statut, vous pouvez demander le **rétablissement de votre statut** dans les 90 jours qui suivent la date d'expiration. Notez que si vous devenez hors statut pendant vos études, et que vous devez rétablir votre statut, l'UQO procédera à l'annulation de vos cours du trimestre concerné avec remboursement et vous ne pourrez pas être inscrit avant d'avoir reçu votre nouveau permis d'études. **Consultez le calendrier universitaire afin de connaître les dates limites d'inscription.**

VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE (VRT) ET AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (AVE)

Le renouvellement du VRT n'est pas obligatoire sauf si vous quittez le pays, vous devrez avoir un visa valide lors de

votre retour au Canada. Si le visa n'est pas requis pour votre entrée au Canada, voyez si une AVE est requise avant de prendre l'avion pour revenir en territoire canadien. Consultez le site Internet d'IRCC pour en savoir plus.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ)

Vous êtes responsable de vérifier la date d'expiration de votre carte de la RAMQ et d'en demander le renouvellement s'il y a lieu. Téléphonnez à la RAMQ et un formulaire personnalisé vous sera expédié. Consultez notre site Internet pour connaître les procédures de renouvellement.

ASSURANCE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

En tant que personne étudiante internationale inscrite à l'UQO, votre adhésion au régime d'assurances Desjardins Sécurité financière est automatiquement reconduite au début de chaque année universitaire et vous devez en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances.

IMMIGRER AU QUÉBEC ET AU CANADA

Si pendant votre séjour vous obtenez votre Certificat de sélection du Québec (CSQ), vous devez le faire parvenir au BÉÉI du BR. De plus, si vous immigrerez au Canada, il sera important d'envoyer au BÉÉI du BR la preuve de votre changement de statut (formulaire IMM5292 ou carte de résident permanent canadien). Une preuve d'assurance (ex. : carte de la RAMQ) devra également être présentée au BÉÉI du BR afin d'être retirée des assurances Desjardins Sécurité financière.

Pratico-pratique

CLIMAT ET VÊTEMENTS

La plupart des nouveaux arrivants sous-estiment les rigueurs de l'hiver québécois. En effet, il n'est pas rare de voir des températures de -25°C à -30°C . Par contre, le mercure dépasse souvent les 27°C en été. Malgré ces extrêmes, l'hiver (décembre à mars) et l'été (juin à septembre) peuvent être bien agréables, à la condition de se vêtir en conséquence. L'hiver, il faut se couvrir convenablement en portant chandail, manteau chaud, foulard, gants ou mitaines (moufles), bottes d'hiver, et bien se couvrir la tête. Si vous ne possédez pas de vêtements d'hiver, attendez d'arriver au Québec pour faire vos achats. Les vêtements y sont adaptés au climat. Consultez un moteur de recherche tel que Google afin de connaître l'adresse des différents centres commerciaux.

HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES

La loi autorise la plupart des commerces à ouvrir leurs portes de 8 h à 21 h du lundi au vendredi et de 8 h à 17 h les samedis et dimanches. Dans la province de Québec, les commerces sont généralement ouverts comme suit :

Lundi – mardi : 9 h à 18 h

Mercredi – vendredi : 9 h à 21 h

Samedi : 9 h à 17 h

Dimanche : 10 h à 17 h

Les établissements suivants peuvent offrir un horaire plus souple : marchés d'alimentation, petites épiceries de quartier (dépanneurs), pharmacies, librairies, stations-service, etc. En cas de doute, téléphonez avant de vous présenter.



MONNAIE CANADIENNE

La monnaie utilisée au Québec est le dollar canadien (\$). Il se divise en 100 cents (¢) et se présente sous les formes suivantes :

Pièces métalliques : 5 ¢, 10 ¢, 25 ¢, 1 \$ et 2 \$;
Billets : 5 \$, 10 \$, 20 \$, 50 \$ et 100 \$.

Si vous ne vous êtes pas procuré de monnaie canadienne avant votre départ, vous pourrez en obtenir aux bureaux de change situés dans la plupart des grands aéroports. Les courtiers en devises et certaines succursales des banques et des caisses populaires offrent aussi ce service.

PARTICULARITÉ DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

La langue française prend les couleurs de la région où elle est parlée. Vous prendrez certainement un grand plaisir à découvrir l'accent, les tonalités et les régionalismes !

PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

Si votre permis de conduire est valide et qu'il l'autorise, vous pouvez conduire une automobile ou une motocyclette au Québec pendant la durée de vos études ou de votre stage sans être titulaire d'un permis de conduire du Québec. Cependant, vous devez respecter les conditions spécifiées sur votre permis.

Si votre permis de conduire n'est pas rédigé en français ou en anglais, il est fortement recommandé de vous procurer un permis de conduire international. Pour obtenir ce permis, vous devez en faire la demande dans le pays où vous avez obtenu votre permis de conduire, et ce, avant de quitter votre pays. Votre permis de conduire doit toujours accompagner votre permis de conduire international. Pour plus d'informations, communiquez avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

POURBOIRES

Les Québécois ont l'habitude de laisser un pourboire, notamment aux chauffeurs de taxi, aux coiffeurs, aux valets de stationnement et aux serveurs. Le montant du pourboire donné dans les restaurants et les bars varie habituellement entre 15 % et 20 % du prix avant les taxes.

RÉGION FRONTALIÈRE

La région de l'Outaouais, plus particulièrement la ville de Gatineau, se situe à la frontière d'Ottawa, la capitale nationale du Canada. L'Outaouais est un milieu qui favorise l'apprentissage de l'anglais, dû à sa proximité avec la ville d'Ottawa. Bref, cette particularité géographique de l'Outaouais avec Ottawa facilite les échanges linguistiques : à vous d'en tirer profit !

RESTAURANTS

Des deux côtés de la rivière, la région de l'Outaouais est dotée de nombreux restaurants. Vous pourrez y déguster autant la cuisine canadienne qu'internationale. Consultez le site Internet de la ville de Gatineau, celui de la ville d'Ottawa ou un moteur de recherche tel que Google pour trouver celui de votre choix.

SANTÉ

Le Centre local de services communautaires (CLSC) offre des services de santé et des services psychosociaux courants. Lorsque vous êtes inquiet de votre état de santé, contactez le service Info-santé. Le personnel infirmier qualifié vous conseillera ou vous guidera vers les ressources les plus appropriées. Cette ligne téléphonique est gratuite, accessible 7 jours par semaine, 24 heures par jour. Composez le 8-1-1 et sélectionnez le 1 si vous voulez parler à Info-santé ou le 2 pour parler à Info-social (aide aux victimes d'agression sexuelle). Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, vous pouvez vous rendre à la clinique d'urgence de l'hôpital le plus proche. S'il vous est impossible de vous déplacer en raison de votre état de santé, faites appel aux services médicaux d'urgence en composant le 9-1-1.

Service de santé de l'UQO

En tant que personne étudiante internationale avez accès au service de santé de l'UQO (SSUQO) où vous pourrez obtenir une consultation médicale. Pour prendre rendez-vous, consultez le site Internet.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Annuaire téléphonique en ligne

Consultez l'annuaire téléphonique Canada 411 afin de trouver les numéros de téléphone (personnes ou entreprises) que vous cherchez.

Information générale sur les services gouvernementaux

Si vous ne parvenez pas à trouver l'organisme gouvernemental que vous cherchez ou si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les lois, les programmes et les services du gouvernement du Québec, adressez-vous à Services Québec par téléphone ou consultez leur site Internet.

TAXES À LA CONSOMMATION

Presque tous les biens et services font l'objet de taxes à la consommation imposées par les gouvernements fédéral et provincial. La Taxe sur les produits et services (TPS) est de 5 % et la Taxe de vente du Québec (TVQ) est de 9,975 %. Sauf exception, ces taxes ne sont pas incluses dans les prix indiqués.

TRANSPORT EN COMMUN (AUTOBUS)

Société de transport de l'Outaouais (STO)

Les personnes étudiantes de moins de 21 ans bénéficient d'un tarif réduit sur les billets et l'abonnement mensuel.

- Abonnement mensuel pour les personnes étudiantes (moins de 21 ans) : 67 \$
- Abonnement mensuel adulte (incluant les personnes étudiantes de 21 ans et plus) : 105 \$

La STO offre aussi, au début de chaque trimestre, le Forfait Cam-Puce. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous pourrez obtenir un laissez-passer d'une durée d'un trimestre à coût moindre. Pour l'année universitaire 2022-2023 (septembre 2022 à avril 2023), le coût du Forfait Cam-Puce était de 172 \$/trimestre. Le programme Forfait Cam-Puce est confirmé au début de chaque année universitaire et est valide seulement pour les trimestres d'automne et d'hiver. Pour connaître tous les services offerts par la STO, téléphonez au 819 770-3242 ou visitez son site Internet.

OC Transpo

Le transport en commun de la ville d'Ottawa porte le nom de OC Transpo. Communiquez par téléphone au 613 741-4390 ou consultez son site Internet pour connaître les services offerts par OC Transpo.

Réseau de transport métropolitain des Laurentides

Les personnes étudiantes du campus de Saint-Jérôme peuvent utiliser le transport en commun. Pour plus d'informations, consultez le site Internet du Réseau de transport métropolitain des Laurentides.

Application Transit

Téléchargez l'application Transit afin d'obtenir l'horaire et les lignes d'autobus en temps réel en fonction de votre localisation.

TAXI

Pour prendre un taxi, vous devez demander à une compagnie de taxi de venir vous chercher à une adresse précise. Le tarif de base est fixé à 4,10 \$ au départ et de 2,50 \$/kilomètre parcouru. Pour obtenir des informations supplémentaires et pour connaître les numéros de téléphone des compagnies de taxi de la région, consultez les différents sites internet.

COVOITURAGE

Pour vous déplacer d'une ville à une autre en utilisant un moyen de transport autre que le train ou l'autobus, vous pouvez utiliser le covoiturage. Pour obtenir plus d'informations, consultez le site Internet d'Amigo Express.



Trucs et astuces

- Si vous avez réservé une chambre en résidence, vous devez signer votre bail pour pouvoir accéder à votre chambre. Prenez en note les heures d'ouverture de l'Université ou du service des résidences.
- Lorsque vous ouvrirez un compte dans une institution financière au Québec, n'hésitez pas à poser des questions à votre conseiller : différence entre compte chèques et compte épargne, comment fonctionne la carte de débit, etc.
- Commencez le processus de renouvellement de votre CAQ et de votre permis d'études 3 mois avant la date d'expiration.
- Assurez-vous que la condition stipulant que vous pouvez travailler hors campus figure sur votre permis d'études. Sinon, demandez à l'agent frontalier de l'ajouter. De même, demandez votre permis de travail si vous devez faire un stage dans le cadre de vos études et que cette mention est indiquée sur votre *Décision d'admission*.

Les services à l'UQO

D'un clic de souris, l'Université vous ouvre ses portes. Grâce à son contenu précieux et son interface conviviale et attrayante, le site Internet de l'UQO est une porte ouverte sur un monde dynamique. Tous les renseignements généraux et spécialisés sur la vie étudiante à l'UQO se trouvent dans notre site. Pour, entre autres, faire une visite virtuelle de l'Université, trouver la description des programmes et des cours ou encore accéder à la bibliothèque virtuelle, c'est à uqo.ca qu'il faut se brancher.

Portail étudiant

Par ce portail, vous avez accès à tous les services de l'UQO ! D'un seul clic, une foule de renseignements et de services deviennent disponibles. Si vous avez été admis au Programme québécois d'échanges étudiants (PQÉÉ) du BCI, vous recevrez votre compte UQO à votre arrivée qui vous permettra d'accéder à votre portail. Voici quelques services offerts en ligne que vous découvrirez en naviguant dans votre portail :

- les réponses d'admission en ligne;
- l'inscription aux cours (non disponible pour les personnes étudiantes internationales lors de la première inscription);
- le relevé de notes;
- l'horaire personnalisé;
- le changement d'adresse;
- les relevés pour les déclarations de revenus;
- l'outil de simulation des frais de scolarité;
- Moodle;
- etc.

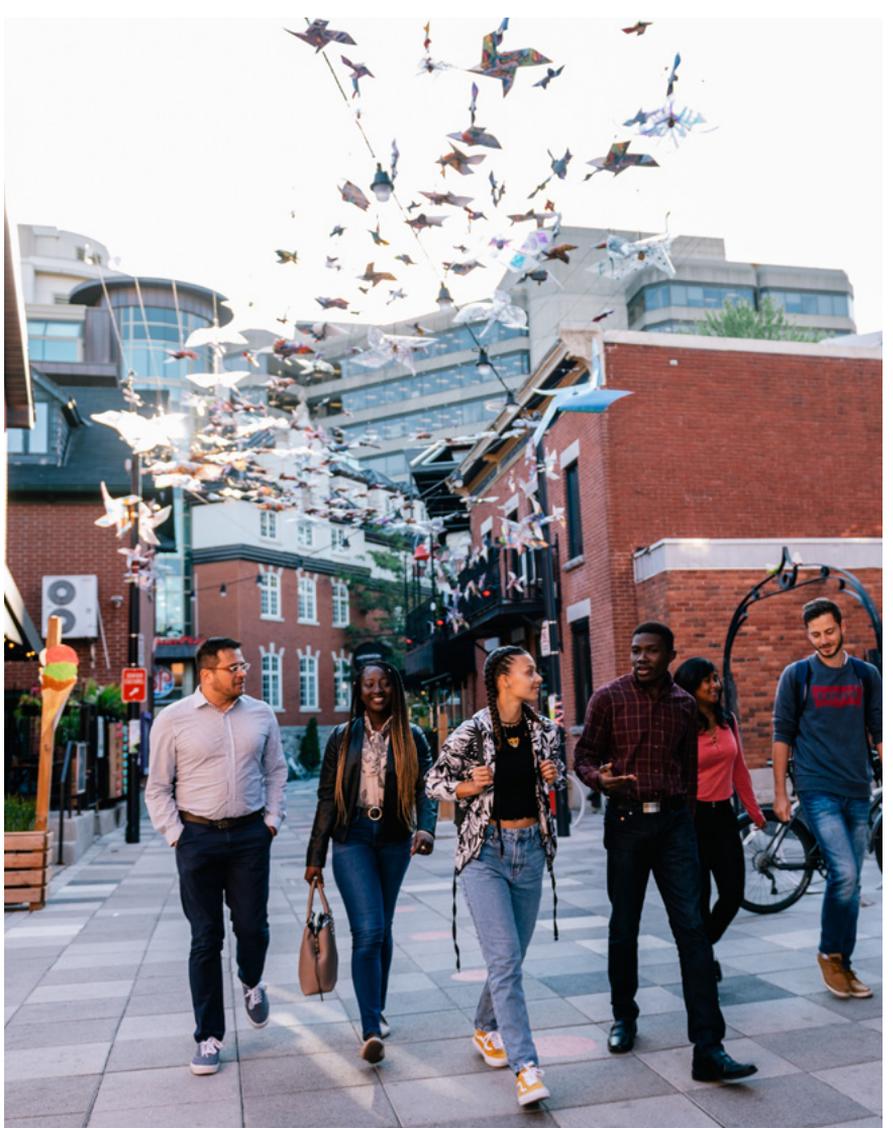
VOTRE COURRIEL « @UQO.CA »

Une fois admis, vous recevrez une adresse électronique permanente et un compte courriel que vous pourrez consulter des quatre coins du monde.

Cette adresse électronique permet à l'Université de communiquer rapidement avec vous, et ce, individuellement ou en groupe.

Ces quelques lignes sont un bref aperçu des services offerts par l'UQO. Explorez notre site Internet et, si des questions demeurent sans réponse, communiquez avec l'équipe du BÉÉI du BR à l'adresse suivante : international@uqo.ca.





Annexes

Annexe A

Adresses des bureaux d'immigration du Québec (BIQ) et les territoires qu'ils desservent

Pour connaître la liste détaillée des pays et territoires desservis par les différents bureaux d'immigration du Québec, consultez le site Internet du MIFI à l'adresse suivante : immigration-quebec.gouv.qc.ca.

Annexe B

Coordonnées utiles et adresses Internet

UNIVERSITÉ

Université du Québec en Outaouais (UQO)

Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
819 595-3900 ou 1 800 567-1283
uqo.ca

Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) Bureau du registraire (BR)

Pavillon Lucien-Brault
101, rue Saint-Jean-Bosco, bureau B-0150
Gatineau (Québec) J8Y 3G5
819 595-3900, poste 1850
1 800 567-1283, poste 1850
international@uqo.ca
uqo.ca/international

Service des finances

Pavillon Alexandre-Taché, bureau C-0340
819 595-3900, poste 3919
finances@uqo.ca | uqo.ca/finances

Association générale des étudiants (AGE) au pavillon Alexandre-Taché

Bureau B-0236
819 595-3900, poste 2290
age@uqo.ca

Association générale des étudiants (AGE) au pavillon Lucien-Brault

Bureau A-1205
819 595-3900, poste 1670
age@uqo.ca

Association générale des étudiants (AGE - CEUL) - Saint-Jérôme

Bureau JS-108
450 553-4856 ou 1 800 567-1283,
poste 4856
age-ceul@uqo.ca

Association de la communauté étudiante de Ripon (ACER)

819 595-3900, poste 2900
aceruqo@uqo.ca

Programme d'aide et de référence aux étudiants / Services d'orientation (Gatineau et Ripon)

Pavillon Lucien-Brault
Bureau B-0170
819 773-1680

**Programme d'aide et de référence
aux étudiants / Services d'orientation
(Saint-Jérôme)**

Campus Saint-Jérôme
Bureau J-0300
450 530-7616, poste 4859

**Service aux étudiants en situation
de handicap (SESH) (Gatineau et Ri-
pon)**

Pavillon Lucien-Brault
Bureau B-0170
819 773-1685

**Service aux étudiants en
situation de handicap (SESH)
(Saint-Jérôme)**

Campus Saint-Jérôme
Bureau J-0300
450 530-7616, poste 4017

Centre sportif de l'UQO

Pavillon Alexandre-Taché
Porte 23
819 595-2310
centre.sportif@uqo.ca
uqo.ca/centre-sportif

AÉROPORT

**Aéroport international
Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal**

Connu aussi sous le nom
de MONTRÉAL-TRUDEAU
admtl.com

ORLÉANS EXPRESS

orleansexpress.com

ASSURANCES

**Alliance pour la santé étudiante
au Québec (ASEQ)**

Département AGE-UQO
1 200, avenue McGill College,
bureau 2200
Montréal (Québec) H3B 4G7
1 877 795-4425
aseq.ca

Bureau d'assurance du Canada (BAC)

1 981, Avenue McGill College, bureau 620
Montréal (Québec) H3A 2Y1
1 877 288-4321
cinfo@bac-quebec.qc.ca
bac-quebec.qc.ca

BOURSES

**Bureau canadien de l'éducation
internationale (CBIE)**

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
613 237-4820
communication@cbie.ca | cbie.ca

Scholarships Canada

Base de données d'envergure qu'on peut
consulter pour repérer des bourses et des
subventions offertes par des organismes
canadiens.
scholarshipscanada.com

CHOC CULTUREL

voyage.gc.ca/voyager/vivre-a-l-etranger/
choc-culturel

COVOITURAGE
amigoexpress.com

ÉTUDES

Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
bci-qc.ca

Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle à l'UQO

uqo.ca/etudiants/etudier-l-uqo/
politique-sur-la-qualite-du-francais

Plagiat, tricherie et fraude

uqo.ca/sites/default/files/
fichiers/16425-brochure-plagiat-triche-
rie-fraude.pdf

Étudier au Québec

<https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec>

Ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

education.gouv.qc.ca

Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires

education.gouv.qc.ca/references/
etudier-au-quebec/exemptions/

Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI)

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1550
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
613 237-4820
communication@cbie.ca | cbie.ca

FISCALITÉ

Agence du revenu du Canada

1 800 267-6999
cra-arc.gc.ca

Revenu Québec
revenuquebec.ca

GATINEAU
gatineau.ca

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Bureau du Protocole

Ministère des Relations internationales
418 649-2400
[https://www.quebec.ca/gouvernement/
ministere/relations-internationales](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales)

Services Québec-Outaouais

170, rue Hôtel-de-ville, 9^e étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2
1 877 644-4545

Portail du gouvernement du Québec

Portail Québec
gouv.qc.ca

IMMIGRATION CANADA

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Permis d'études et visa de visiteur
(visa de résident temporaire)
1 888 242-2100
cic.gc.ca

IMMIGRATION QUÉBEC

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

514 864-9191 ou 1 877 864-9191
immigration-quebec.gouv.qc.ca

Délégation générale du Québec à Paris

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/rerelations-internationales/representations-etranger/delegation-generale-quebec-paris>

LOGEMENT

Régie du logement

Édifice Jos-Montferrand
170, rue Hôtel-de-Ville
4^e étage bureau 4.100
Gatineau (Québec) J8X 4C2
1 800 683-2245
Télécopieur : 1 877 907-8077
rdl.gouv.qc.ca

Résidences universitaires Université du Québec en Outaouais

Résidences étudiantes
283, boul. Alexandre Taché, bureau C-0341
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7
819 595-2393 ou 1 800 567-1283, poste 2393
Télécopieur : 819 595-3821
residences@uqo.ca
uqo.ca/residences

LOGEMENT HORS CAMPUS

Gatineau

Services aux étudiants
819 773-1680 ou 1 800 567-1283, poste 1680
logementhc@uqo.ca
uqo.ca/logements/gatineau

Saint-Jérôme

Services aux étudiants
450 530-7616 ou 1 800 567-1283, poste 4859
uqo.st-jerome@uqo.ca
uqo.ca/logements/saint-jerome

Ripon

Association de la Communauté
étudiante de Ripon
aceruqo@uqo.ca

LeDroit

(quotidien francophone de la région
de la capitale canadienne)
ledroit.com

Le Nord

(Journal hebdomadaire de la région
des Laurentides)
journallenord.com

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

Service Canada

1 800 808-6352
servicecanada.gc.ca

Centre Service Canada

(pour présenter votre demande
en personne)
920, boul. St-Joseph
Gatineau (Québec) J8Z 1S9
819 953-2830

PERMIS DE CONDUIRE**Société de l'assurance automobile
du Québec (SAAQ)**

1040, boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Z 1T3
1 800 361-7620
saaq.gouv.qc.ca

**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC (RAMQ)**

425, boul. De Maisonneuve Ouest
3^e étage, bureau 301
Montréal (Québec) H3A 3G5
1 800 561-9749
ramq.gouv.qc.ca

RESTAURANTS

gatineau.ca
canada411.ca

**CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX
DE L'OUTAOUAIS (CISSO)****Hôpital de Hull**

116, boul. Lionel-Émond
Gatineau (Québec)
819 966-6200
ciyss-outaouais.gouv.qc.ca

Hôpital de Gatineau

909, boul. La Vérendrye Ouest
Gatineau (Québec)
819 966-6100

**Centre local de services
communautaires (CLSC) de Gatineau**

85, rue St-Rédempteur
Gatineau (Québec)
819 966-6540

**Centre local de services
communautaires (CLSC) de Saint-Jérôme**

430, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
450 431-7808

Info-santé CLSC

8-1-1

CLINIQUES MÉDICALES**Services de santé UQO**

283, boul. Alexandre-Taché
Bureau C-1600
819 595-3900, poste 2544

Pharmacie Jean Coutu

(les photographies exigées par la RAMQ
peuvent être prises à cet endroit)
15, boul. Montclair
Gatineau (Québec)
819 770-4232

TAUX DE CHANGE

Banque du Canada

banqueducanada.ca/taux/taux-de-change

TAXI

taxiloyal.com

TÉLÉPHONE

Espace Bell

bell.ca

Vidéotron

videotron.com

Fido

fido.ca

Rogers

rogers.com

Koodo

koodo.com

TOURISME

tourismeoutaouais.com

tourismeottawa.ca

TRANSPORT EN COMMUN

Société de transport de l'Outaouais (STO)

Service des renseignements :
horaires, parcours, objets perdus, etc.
111, rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec) J8Z 1T4
819 770-3242
sto.ca

OC Transpo (Ottawa)

613 741-4390
octranspo.com

Réseau de transport métropolitain (Laurentides)

450 433-7873
citl.qc.ca



**Collecte de renseignements
et coordination**

Catherine Piché
Geneviève Béland
Aïda Konate
Dounia Ait Gourrou

Graphisme

Pier Baril-Pelletier

Édition

Marc-Antoine Léveillé

Photographie

Karma Photographie
Sarah Scott

Crédits photos

Avril 2023

UQO